



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

*Procès-verbal  
Partie 2*



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_149-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_149 :** Politique de l'eau / Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable et en assainissement

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_149-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_149 :** Politique de l'eau / Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable et en assainissement

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.2

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180928-CC2018_149-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles D.2224-1 à D.2224-5 qui imposent de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif ;

Vu la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement et à la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, ainsi que le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au dispositif d'inscription des indicateurs de performance dans les rapports sur le prix et la qualité du service ;

Vu la circulaire 12/DE du 28 avril 2008 qui précise les modalités de mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prescrit l'examen des rapports du délégataire par les membres de la commission consultative des services public locaux ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux qui s'est déroulée le 19 septembre 2018 ;

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public est constitué de l'ensemble des données techniques et tarifaires des 6 communes pour l'eau et l'assainissement collectif et non collectif. Ce rapport comporte en préambule une note de synthèse des quelques chiffres caractéristiques du fonctionnement de ces services au cours de l'exercice 2017.

Le document complet est annexé à la présente délibération.

Conformément à la loi, un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**ARTICLE UNIQUE - PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public sur le territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette pour l'année 2017.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_150-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_150 :** Politique de l'eau et grands travaux / Travaux d'extension du réseau d'eau potable sur la commune d'Arles - Programme grande extension en Camargue - Signature de l'avenant n°2

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_150-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_150 :** Politique de l'eau et grands travaux / Travaux d'extension du réseau d'eau potable sur la commune d'Arles - Programme grande extension en Camargue - Signature de l'avenant n°2

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.7

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_150-DE

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales;

Vu le Décret 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant Code des marchés publics;

Vu la délibération 2013-179 du conseil communautaire du 26 novembre 2013 attribuant le marché 2013-39 relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable sur la commune d'Arles - Programme grande extension en Camargue au groupement d'entreprise MASONI (mandataire) / SADE pour un montant total de 1 398 244,00 € HT, réparti en une tranche ferme de 478 298,00 € HT et 5 tranches conditionnelles (TC1 = 248 230,00 € HT ; TC2 = 206 904,00 € HT ; TC3 = 167 093,00 € HT ; TC4 = 158 239,00 € HT et TC5 = 139 480,00 € HT);

Vu la délibération 2018-072 du 16 mai 2018, approuvant la signature de l'avenant n°1 pour un montant de - 254 279,28€ HT soit - 305 135,14€ TTC et portant le montant du marché (Tranche ferme, tranches conditionnelles 1, 3 et 5) à 778 821,72 € HT, soit 934 586,06 € TTC avec l'augmentation des délais d'exécution pour les différentes tranches;

Considérant que le présent avenant n°2 a pour objet de rectifier l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'avenant n°1 relative au montant des travaux de la tranche ferme déjà exécutée. Qu'en effet, le montant de la tranche ferme est en réalité d'un montant de 305 120,80 € HT et non pas d'un montant de 293 120,80 € HT comme stipulé dans l'avenant n°1. Qu'ainsi, le nouveau montant du marché public (Tranche ferme, tranches conditionnelles 1, 3 et 5) est de 790 821,72 € HT, soit 984 986,06 € TTC.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** la signature de l'avenant n°2 du marché 2013-39 relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable sur la commune d'Arles - Programme grande extension en Camargue au groupement d'entreprise MASONI (mandataire) / SADE pour un montant de - 242 279,28€ HT soit - 290 735,14€ TTC portant le montant définitif du marché à 790 821,72 € HT, soit 984 986,06 € TTC;
2. **AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération .

**Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET**

REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

The logo for SLD (Syndicat National des Logisticiens de France) is displayed in blue, consisting of the letters 'SLD' in a stylized, bold font.

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_150-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_151-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_151 :** Culture / Désaffectation du bâtiment de l'école de musique sis place Georges Brassens à Saint-Martin-de-Crau et restitution à la commune de Saint-Martin-de-Crau

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_151-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_151 :** Culture / Désaffectation du bâtiment de l'école de musique sis place Georges Brassens à Saint-Martin-de-Crau et restitution à la commune de Saint-Martin-de-Crau

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 3.5

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013 241300417-20180926-CC2018_151-DE

Vu la délibération de la communauté d'agglomération 2006-77 du 28 juin 2006 reconnaissant d'intérêt communautaire les écoles de musique dans le cadre de la compétence optionnelle construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ;

Vu le procès-verbal PV07-07 du 20 juillet 2007 constatant la mise à disposition par la commune de Saint-Martin-de-Crau de l'école de musique située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis place Georges Brassens à Saint-Martin-de-Crau ;

Considérant que ce bâtiment n'est plus affecté à la compétence transférée ;

En application de l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désaffectation de biens, il convient de restituer à la commune de Saint-Martin-de-Crau ledit bâtiment par l'établissement d'un procès-verbal de désaffectation ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1- APPROUVER** la restitution du bâtiment, sis place Georges Brassens à Saint-Martin-de-Crau, à la commune de Saint-Martin-de-Crau ;

**2- AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_152-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_152 :** Habitat / Examen des rapports de la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles pour l'année 2017 et du 1er janvier au 9 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_152-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_152 :** Habitat / Examen des rapports de la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles pour l'année 2017 et du 1er janvier au 9 avril 2018

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 1.2

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_152-DE

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 septembre 2018 ;

Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, il vous est présenté les rapports d'activité de l'année 2017 (période du 1er janvier au 31 décembre) et de l'année 2018 (période du 1er janvier au 9 avril - date de fin de contrat). Ces rapports ont été établis par l'association Aotra, délégataire du service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3, R1411-7 et R1411-8 du CGCT, afin de permettre à l'autorité délégante d'exercer son pouvoir de contrôle, le délégataire doit lui adresser, chaque année, un rapport comportant :

- une présentation du service délégué
- les données comptables notamment les comptes financiers retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation (compte de résultat et bilan issus de la balance détaillée des comptes et annexe comptable)
- l'analyse de la qualité du service.

Considérant que la convention de délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles couvre la gestion et l'exploitation des 23 emplacements de l'aire d'accueil située au lieu-dit « Château Grougnard », quartier Fourchon ;

Considérant que les rapports d'activité présentés montrent un résultat d'exploitation positif dû à un taux de remplissage en augmentation et à l'absence d'impayé de la part des usagers.

Il est à noter que la stabilité de l'équipe gestionnaire a favorisé un accompagnement social de qualité. La scolarisation des enfants est en hausse, particulièrement en élémentaire,

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**ARTICLE UNIQUE - PRENDRE ACTE** des rapports d'activité joints en annexe, établis par Aotra, délégataire de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_153-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_153 :** Déchets ménagers & assimilés / présentation du rapport sur la prévention et la gestion des déchets - exercice 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed, consisting of the letters 'SLO' in a stylized, bold font with horizontal lines through them.

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_153-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_153 :** Déchets ménagers & assimilés / présentation du rapport sur la prévention et la gestion des déchets - exercice 2017

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.8

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018 
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_153-DE

Vu la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement et à la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et le décret 2000-404 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui instaure dans son titre IV de nouvelles dispositions et fait évoluer, à l'article 98, la dénomination du rapport annuel, qui devient le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ;

Vu le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 qui fixe les contours des nouvelles dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article D.2224-17-1, qui impose de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prescrit la présentation du rapport aux membres de la commission consultative des services public locaux ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux qui s'est déroulée le 19 septembre 2018 ;

Le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets est constitué, pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'un rapport du délégataire comportant des données principalement techniques, et pour les autres communes, d'un rapport comportant des éléments techniques, financiers et de prospective ;

Les deux documents complets sont annexés à la présente délibération.

Conformément à la loi, un exemplaire de ces rapports sera transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**ARTICLE UNIQUE - PRENDRE ACTE** du rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets du territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, pour l'année 2017.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_154-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_154 :** Transports / examen du rapport annuel 2017 du délégué

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180928-CC2018\_154-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_154 :** Transports / examen du rapport annuel 2017 du délégataire

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 1.2

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_154-DE

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 12 septembre 2018 ;

Considérant les dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT, il vous est présenté le rapport d'activité de l'année 2017 établi par la société Transdev Arles, délégataire du service public de transport urbain de personnes. Afin de permettre à l'autorité délégante d'exercer son pouvoir de contrôle, le délégataire doit lui adresser chaque année, un rapport comportant, conformément aux dispositions des articles L.1411-3, R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités territoriales :

- une présentation du service délégué ;
- les données comptables, notamment les comptes financiers retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation (compte de résultat et bilan issus de la balance détaillée des comptes et annexe comptable) ;
- l'analyse de la qualité du service.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**ARTICLE UNIQUE - PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2017 joint en annexe, établi par Transdev Arles, délégataire du service public de transport urbain de voyageurs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_155-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_155 :** Transports / convention de cession à titre gratuit d'équipements billettiques

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed, consisting of the letters 'SLO' in a stylized, bold, blue font.

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_155-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_155 :** Transports / convention de cession à titre gratuit d'équipements billettiques

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.7

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018 
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_155-DE

Vu la loi modifiée n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix Marseille Provence au 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération n°2018-054 du 28 mars 2018, relative à l'acquisition d'un système billettique autonome portable par la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) ;

Considérant le choix d'ACCM de changer de système billettique dorénavant fourni par UBI transport, les équipements de l'ancien système fourni par VIX ne sont plus utilisés par ACCM,

Ces équipements acquis en 2012 sont depuis amortis, sans valeur résiduelle et toujours compatibles avec le système billettique de la métropole et de la région. ACCM n'en ayant plus l'utilité, il est proposé de les transmettre à titre gratuit à la métropole.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** la signature de la convention de cession à titre gratuit d'équipements billettiques,
2. **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (48) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018  
Reçu en préfecture le 27/09/2018  
Affiché le 27/09/2018  
ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_156-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_156 :** Transports / Etablissement de la liste des fondations et associations exonérées du versement transport dans le ressort territorial d'ACCM

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_156-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_156 :** Transports / Etablissement de la liste des fondations et associations exonérées du versement transport dans le ressort territorial d'ACCM

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.7

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_156-DE

Vu les articles L. 2333-64 et L. 2531-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), instituant, pour les employeurs des secteurs public et privé qui emploient plus de onze salariés et assimilés dans le périmètre d'une autorité organisatrice de transports urbains, une taxe, le versement transport, destiné au financement des transports en commun ;

Vu l'article L. 2333-64 du CGCT qui dispose que « les fondations et associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif et dont l'activité est de caractère social ne sont pas assujetties au versement transport ». Selon la jurisprudence de la Cour de cassation du 05/02/1998 « Association Les Nids contre le SIVOM agglomération rouennaise » ces conditions doivent être cumulatives ;

Vu l'article D. 2333-85 du CGCT qui dispose que la commune ou l'établissement public établit la liste des fondations et associations exonérées en application de l'article L 2333-64 du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire d'ACCM 2016-168 du 28 septembre 2016 approuvant l'exonération du versement transport de la fondation Tour du Valat pour les années 2016 à 2018 ;

Considérant que la fondation « la Tour du Valat » a saisi la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en juillet 2018 afin d'obtenir le renouvellement de l'exonération du versement transport.

Cette entité poursuit comme objectif la conservation des zones humides méditerranéennes. Depuis 1974, elle est une fondation scientifique privée, reconnue d'utilité publique, et exerce pleinement ses activités grâce à des bénévoles. Elle entre donc dans le champ des activités à caractère social ;

Considérant que la liste des associations et fondations exonérées à ce jour et pour les années non prescrites est ainsi établie :

<b>Associations / Fondations</b>	<b>SIRET - Adresse</b>
Association « les Abeilles »	78272729100042 - Mas d'Yvaren Quartier Fourchon 13200 Arles
	78272729100034 - Mas d'Yvaren Quartier Fourchon 13200 Arles
	78272729100059 - Chemin du Temple 13200 Arles
Fondation « la Tour du Valat »	31454905600013 - Le Sambuc 13200 Arles

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1. APPROUVER** l'exonération du versement transport pour la fondation « la Tour du Valat » au titre des exercices 2019 à 2021.
- 2. ACTER** la liste des associations et fondations exonérées à ce jour et pour les années non prescrites, telle que présentée ci-dessus.

**Pour (48) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND,



FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

**SLO**

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_156-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_157-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_157 :** Déchets ménagers & assimilés / Signature d'un contrat avec l'éco-organisme ECO-MOBILIER

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

 SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_\_157-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_157 :** Déchets ménagers & assimilés / Signature d'un contrat avec l'éco-organisme ECO-MOBILIER

Rapporteur : Mireille HENRY

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_157-DE

Nomenclature ACTES : 8.8

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2012-22 du 6 Janvier 2012 modifiant le code de l'environnement et créant la responsabilité élargie des producteurs relative aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;

Vu les dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012, en faveur de la prévention, la collecte et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement ;

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 relatif au transfert de la compétence déchets ménagers et assimilés des communes en direction d'ACCM ;

Vu la délibération 2016-82 du 27 avril 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) ;

Vu la délibération CC2017\_113 du 12 juillet 2017, par laquelle le conseil communautaire a autorisé la signature d'un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'éco-organisme Eco-mobilier, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, date d'expiration de son agrément ministériel ;

Vu le nouvel agrément ministériel du 26 Décembre 2017, délivré à Eco-mobilier, en application de l'article R. 543-252 du code de l'environnement, pour une période de 6 ans (2018-2023). Le périmètre d'intervention d'Eco-mobilier s'élargit à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des couettes et oreillers usagés, comme décidé par la loi dite de « transition énergétique pour une croissance verte » d'août 2015. Désormais, il comprend les couettes, oreillers, traversins, les coussins d'assise, de literie, de décoration, les sacs de couchage.

Considérant l'offre d'Eco-mobilier de poursuivre le déploiement opérationnel de la filière « mobilier » au sein des déchèteries des communes d'Arles, et Saintes-Maries de-la-Mer (Saint-Martin-de-Crau étant déjà entrée dans le dispositif en 2017) ;

Considérant la proposition d'Eco-mobilier de souscrire un nouveau contrat territorial pour le mobilier usagé, avec effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, ce dernier générant des recettes de fonctionnement pour la communauté d'agglomération ACCM ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1. APPROUVER** la poursuite de la démarche de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement ménagers, initiée en 2017 par la communauté d'agglomération ACCM ;

**2. ACCEPTER** la contractualisation proposée par l'éco-organisme Eco-mobilier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ;

**3. PRECISER** que le contrat territorial de collecte du mobilier concernera uniquement les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau et Saintes-Maries-de-la-Mer ; Boulbon, Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues étant déjà engagées via

Sud Rhône Environnement ;

**5. AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**6. PRECISER** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

**Pour (48)** : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

 SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_157-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_158-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_158 :** Emploi / Convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le marché de travaux relatif à l'extension et à la mise aux normes du slipway d'Arles

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément



aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_158-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_158 :** Emploi / Convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le marché de travaux relatif à l'extension et à la mise aux normes du slipway d'Arles

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 8.6

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180928-CC2018_158-DF

Vu la délibération du 28 Juin 2006 actant l'engagement de la communauté d'agglomération ACCM d'introduire des clauses d'insertion dans ses marchés, de promouvoir et d'accompagner cette démarche auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre du territoire,

Considérant le poste de chargé de mission clauses d'insertion qui vise notamment à apporter une ingénierie aux donneurs d'ordre du territoire pour la mise en œuvre des clauses d'insertion, à travers :

- des informations et conseils sur les outils de mise en œuvre de la clause d'insertion,
- un appui, auprès des entreprises à la définition des profils de poste et à la sélection des candidats,
- un suivi de l'exécution de la clause d'insertion ;

Considérant le travail de collaboration engagé avec les voies navigables de France (VNF) et la volonté de cet établissement d'intégrer des clauses d'insertion dans les marchés de travaux relatifs à l'extension et à la mise aux normes du slipway d'Arles, (cale de halage qui remonte les bateaux sur la rive du fleuve en vue de leur réparation) ;

Considérant le projet de convention de coopération pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion entre les voies navigables de France et la communauté d'agglomération ACCM ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** la convention entre les voies navigables de France et la communauté d'agglomération ACCM relative à l'appui de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans les marchés de travaux d'extension et à la mise aux normes du slipway d'Arles ;
2. **AUTORISER** le président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, ladite convention.

**Pour (48) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

The logo for the Service Local d'Orientation (SLO) is displayed in blue. It consists of the letters 'SLO' in a stylized, bold font, with a horizontal line passing through the middle of the letters.

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_158-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_159-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_159 :** Promotion du tourisme / Institution au 1er janvier 2019 de la taxe de séjour communautaire

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_159-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

**CC2018\_159 :** Promotion du tourisme / Institution au 1er janvier 2019 de la taxe de séjour communautaire

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.2

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_159-DE

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017 ;

Vu le décret 2015-970 du 31 juillet 2015 portant réforme de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu les articles L.2333-26 et suivants, R.5211-21, R.2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu la délibération du conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 29 janvier 2016 instituant une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

Vu la délibération 2016-82 du 27 avril 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM);

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ACCM exerce la compétence « promotion du tourisme » en application de loi NOTRe et conformément à l'article L5211-21 du code général des collectivités territoriales peut instituer une taxe de séjour sur tout son territoire.

Afin de déployer un programme de développement touristique ambitieux et cohérent dans le cadre de son projet de territoire, il est proposé au conseil communautaire d'instituer une taxe de séjour communautaire sur le territoire et de la collecter à compter du 1er janvier 2019.

L'institution de la taxe de séjour communautaire sera harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire tant au niveau des tarifs que du mode de perception et permettra une égalité de traitement dans les communes membres d'ACCM.

Dès le 1er janvier 2019, ACCM percevra la taxe de séjour en lieu et place des communes concernées.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1. DÉCIDER** d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur son territoire une taxe de séjour communautaire au réel sur l'ensemble des catégories d'hébergements marchands ;

**2. FIXER** la période de perception de cette taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus ;

**3. ADOPTER** les tarifs de taxe de séjour tels que proposés dans le tableau figurant dans le document annexé ;

**4. FIXER** le taux de pourcentage à 5% applicable au coût de la nuitée par



personne dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;

**5. APPROUVER** les périodes de versement de la taxe de séjour au trimestre ;

**6. APPLIQUER** une procédure de taxation d'office, conformément à l'article L.2333-38 du code général des collectivités territoriales, en cas de défaut de déclaration, absence de paiement ou retard de paiement ;

**7. AUTORISER** le président, ou son représentant, à notifier cette décision aux services préfectoraux et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (48) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018 
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_159-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_160-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_160 :** Promotion du tourisme / Convention de partenariat  
avec les offices de tourisme d'Arles et des Saintes  
Maries de la Mer

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil  
communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue  
Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude  
VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER,  
CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT,  
GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN,  
MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI,  
SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément  
aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_160-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

**CC2018\_160 :** Promotion du tourisme / Convention de partenariat avec les offices de tourisme d'Arles et des Saintes Maries de la Mer

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.10

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_160-DE

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) ;

Vu l'article 68 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu la délibération 2016-82 du 27 avril 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) ;

Vu la délibération 2016-157 du 28 septembre 2016 portant sur le transfert de la compétence « promotion du tourisme » ;

Vu la délibération 2017-006 du 25 janvier 2017 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage du 11 juillet 2017, retenant et approuvant le scénario 3 du projet de territoire ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 26 septembre 2017 ;

Considérant la nécessité de formaliser le partenariat engagé depuis novembre 2016 avec les partenaires institutionnels dont les offices de tourisme d'Arles et des Saintes Maries de la mer qui se sont investis dans l'élaboration du projet touristique de territoire ;

Considérant qu'il convient dans le cadre du développement des filières de faire appel à des compétences spécifiques, qu'il s'agisse des techniciens des offices de tourisme d'Arles, des Saintes-Maries-de-la-Mer, ou de membres du comité technique pour valoriser et promouvoir les filières du projet de territoire ;

Considérant que la convention définit les objectifs et actions à mener tant sur le plan de la promotion que de la communication, les modalités administratives, techniques et financières de partenariat entre les parties et la structure pilote, le service promotion du tourisme ACCM ;

Considérant que la convention formalise les principes de collaboration et les engagements de chacune des parties ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1. APPROUVER** la convention de partenariat avec d'une part l'office de tourisme d'Arles et d'autre part l'office de tourisme des Saintes Maries de la Mer ;

**2. AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette , la convention relative à ce partenariat ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier ;

**3. PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (48) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_160-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018  
Reçu en préfecture le 27/09/2018  
Affiché le 27/09/2018  
ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_161-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_161 :** Politique de la ville / proposition de financements  
2018 (4ème tranche)

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce



que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_161-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_161 :** Politique de la ville / proposition de financements 2018 (4<sup>ème</sup> tranche)

Rapporteur : Nora MEBAREK

Nomenclature ACTES : 8.5

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_161-DF

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) 2015-100 du 24 juin 2015 approuvant pour ACCM le contrat de ville 2015-2020 et la signature dudit contrat le 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

Vu la délibération ACCM 2016-82 du 27 avril 2016 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération ACCM ;

Considérant que la participation d'ACCM aux actions conduites en 2018 au titre de la Politique de la ville pour la 4<sup>ème</sup> tranche se décompose de la façon suivante :

- **12 500 € pour la maison des adolescents 13 nord (MDA)** au titre de la création de son antenne ACCM (locaux sur Arles et Tarascon) et de son intervention en direction des jeunes et leur familles. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la programmation du contrat de ville ;
- **15 000 € pour la mission locale du delta** au titre de son intervention en direction des jeunes des quartiers prioritaire ville (QPV) d'Arles. Ce financement s'inscrit en dehors de la programmation du contrat de ville ;
- **21 000 € pour le groupe SOS solidarités**, au titre du fonctionnement des six places supplémentaires pérennisées au sein de l'accueil de nuit d'Arles (portant ainsi le nombre total de places permanentes de 10 à 16). Ce financement s'inscrit dans le cadre de l'accueil d'urgence et vient en complément de celui de 70 000 € attribué par la délibération 2018-130 du 27 juin 2018.

L'ensemble représente **48 500 €** de subventions mobilisées par ACCM, dont 12 500 € au titre de la programmation du contrat de ville.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1. APPROUVER** le versement des subventions au titre de la politique de la ville 2018, 4<sup>ème</sup> tranche (contrat de ville et autres) ;
- 2. AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3. PRÉCISER** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

**Pour (47) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**Contre (1) : Madame/Monsieur :**

CHENEL

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_151-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_162-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_162 :** Politique de la ville / Programme d'actions Cœur de Ville Tarascon

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 013-241300417-20180928-CC2018\_162-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_162 :** Politique de la ville / Programme d'actions Cœur de Ville Tarascon

**Rapporteur :** Lucien LIMOUSIN

**Nomenclature ACTES :** 8.5

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_162-DE

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2016-82 du 27 avril 2016 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) ;

Vu la délibération n° 2018-133 du 27 juin 2018 approuvant le principe de participation d'ACCM aux projets cœur de ville d'Arles et de Tarascon ;

Vu le courrier du président d'ACCM du 5 février 2018 exprimant le soutien d'ACCM aux candidatures de Tarascon et Arles au dispositif « action cœur de ville » ;

Vu la lettre du ministre de la cohésion sociale des territoires en date du 6 avril 2018 annonçant l'éligibilité des communes d'Arles et de Tarascon au dispositif « action cœur de ville » ;

Considérant que sur le territoire de l'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, deux communes ont été retenues au titre de l'appel à projet Action cœur de ville : Arles et Tarascon.

Ce programme, qui concerne 222 villes, a pour objectif de rendre plus attractifs les centres des villes moyennes et de faciliter la réalisation des projets en accompagnant la résolution des dysfonctionnements identifiés, en créant les conditions d'une redynamisation durable.

Les axes d'intervention possibles portent sur l'habitat, le commerce, la création d'emplois, le transport et la mobilité, l'offre culturelle, le développement des usages des outils numériques.

Le plan est mis en œuvre par les collectivités territoriales et fédère les acteurs publics et privés aux plans local et national. Un comité de projets, installé dans chaque ville -un seul comité pour ACCM-, constitue l'instance opérationnelle du programme,

Une convention cadre pluriannuelle définit le programme des actions à conduire et l'engagement des signataires : la commune et l'intercommunalité, au premier chef, chacune dans leurs champs de compétences respectifs, et les partenaires des projets.

Cette convention sera amendée d'avenants au fur et à mesure de la maturité des projets.

ACCM, au titre de ses compétences, notamment dans les domaines du développement économique, de l'habitat, du transport, etc, s'engage aux côtés des communes d'Arles et de Tarascon dans le cadre d'un dispositif adapté aux caractéristiques de chacune d'elles.

Le projet de convention relatif à la ville d'Arles a été signé le 29 juin 2018. Aux termes des échanges intervenus entre les partenaires du projet, il est donc proposé de conclure la convention d'initialisation relative à la ville de Tarascon.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**ARTICLE UNIQUE - AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au



nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, la convention relative à la ville de Tarascon et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (42) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**Contre (5) :** Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018 
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_162-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_163-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_163** : Développement économique - Agriculture /  
Subvention exceptionnelle / Camargue Prestige

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018 
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_163-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_163 :** Développement économique - Agriculture /  
Subvention exceptionnelle / Camargue Prestige

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Atteint le 27/09/2018
ID : 013 241300417 20180925 CC2018_163 DE

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir l'agriculture locale et, particulièrement, la filière de l'élevage extensif présente sur son territoire ;

Il est proposé d'apporter un soutien, à titre exceptionnel, à l'office de tourisme d'Arles pour le financement d'un événement de promotion de la race équine cheval de Camargue (spectacle équestre « Camargue Prestige ») co-organisé avec l'association des éleveurs de chevaux de race Camargue (AECRC) à l'occasion de la Féria du riz à Arles. Il s'agit des 40 ans de l'existence de l'association, un anniversaire important, tant pour les agriculteurs, les éleveurs que les professionnels du tourisme.

Pour soutenir cet événement, une subvention de 5 000 € sera versée à l'office de tourisme d'Arles, organisateur de la manifestation.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** le soutien financier exceptionnel d'un montant de 5 000 € à l'office de tourisme d'Arles pour l'organisation de la manifestation Camargue Prestige 2018 ;

**2 - AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

**Pour (47) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLS

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_164-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_164 :** Développement économique - Agriculture - Octroi d'une subvention

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_164-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

**CC2018\_164 :** Développement économique - Agriculture - Octroi d'une subvention

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.5

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_164-DE



Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant l'engagement d'ACCM en faveur du développement économique et notamment de l'agriculture et des filières d'élevage ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir les acteurs, partenaires locaux, qui agissent pour le soutien à l'activité économique et la création d'emplois ;

Il est proposé de soutenir l'association maison de la transhumance qui porte un projet de valorisation de l'élevage pastoral et transhumant au travers de 3 volets d'actions :

- Economie agricole,
- Environnemental,
- Culturel,

déclinés en 2 axes d'actions :

- le développement d'un lieu physique d'accueil autour de la transhumance ovine (centre de ressources, espace muséographique, sentier d'interprétation),
- le développement de projets de valorisation autour de la transhumance, notamment le projet de chemin de grande randonnée « La Routo ».

L'itinéraire global de « la Routo » est de 550 km, dont 120 km traversent les Bouches-du-Rhône. Pour le territoire d'ACCM, le chemin démarre d'Arles sur 12 km et emprunte une étroite bande du territoire nord de la commune de Saint-Martin-de-Crau. L'itinéraire arlésien est déjà imaginé et prévoit un départ devant la chapelle du Méjan, ancien bâtiment du syndicat des éleveurs de Mérinos d'Arles, pour rejoindre le canal du Vigueirat jusqu'au sud de la commune de Maussane-les-Alpilles.

Il est proposé d'accompagner financièrement l'association Maison de la Transhumance dans la finalisation du projet « La Routo » à Arles et Saint-Martin-de-Crau.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 2 500 € à l'association Maison de la Transhumance
2. **AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, les conventions relatives à ces partenariats ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ces dossiers ;
3. **PRÉCISER** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

**Pour (47) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL,

CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

 SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_164-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_165-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_165 :** Développement économique / Attribution d'une subvention complémentaire au pôle culture et patrimoines pour le festival Octobre Numérique (ON)

L'an deux mille dix huit, le vingt six septembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 septembre 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BOUALEM, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Maria AMOROS (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Georges BERNOT)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Cyril JUGLARET (pouvoir donné à Muriel BOUALEM)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Corinne MASSIASSE)
- Madame Clotilde MADELEINE (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)

Etaient absents excusés:

- Monsieur Antoine BECCIU
- Monsieur Guy BONO
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Martine GONNET
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT
- Monsieur Dominique TEIXIER

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités



Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Nora MEBAREK remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Nora MEBAREK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_165-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**CC2018\_165 :** Développement économique / Attribution d'une subvention complémentaire au pôle culture et patrimoines pour le festival Octobre Numérique (ON)

Rapporteur : David GRZYB

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le 27/09/2018
ID : 013-241300417-20180926-CC2018_165-DE

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire;

Vu la délibération 2018-056 du conseil communautaire du 28 mars 2018 relative à l'octroi d'une subvention de 12 000 € au pôle culture et patrimoines pour la mise en œuvre du festival ON ;

Vu la délibération 2018-082 du conseil communautaire du 16 mai 2018 relative au soutien à la filière des industries culturelles et numériques et octroyant une subvention de 90 000 € au pôle ICP et 8 000 € à PXL organisation pour le salon du jeu vidéo à Saint-Martin-de-Crau ;

Considérant l'organisation d'une soirée promotionnelle du territoire rassemblant les french tech de la région Provence Alpes Côte d'Azur, non prévue dans la programmation initiale ;

Afin de lui donner les moyens d'organiser cette soirée de promotion du territoire, il est proposé d'attribuer au pôle culture et patrimoines, une subvention complémentaire de 5 000 € pour l'année 2018. Cet ajout fait l'objet d'un avenant à la convention, annexé à la délibération.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1- APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'association pôle culture et patrimoines ainsi que le contenu de l'avenant à la convention d'objectifs 2018 annexé à la délibération ;

**2- AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, la convention relative à ce partenariat ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ces dossiers ;

**3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (47) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID : 013-241300417-20180926-CC2018\_165-DE